



**PAIEMENTS
CANADA**

NORME 007

NORMES POUR L'UTILISATION DES CODES D'OPÉRATION ET DES CODES DE RAISON DE RETOUR DANS LES FICHIERS TAF

© 2023 ASSOCIATION CANADIENNE DES PAIEMENTS
2023 CANADIAN PAYMENTS ASSOCIATION

Cette norme est protégée par des droits de copyright de l'Association canadienne des paiements. Tous les droits sont réservés, y compris le droit de reproduction totale ou partielle, sans le consentement exprès écrit de l'Association canadienne des paiements.

La publication de cette norme ne constitue pas une prise de position relativement aux droits de propriété intellectuelle de toute personne ou entité. L'ACP n'assume aucune responsabilité envers toute personne ou entité pour l'observation de la présente norme, y compris la responsabilité (qui est rejetée) en cas de violation, réelle ou alléguée, des droits de propriété intellectuelle de toute personne ou entité.

Paiements Canada est la marque nominative de l'Association canadienne des paiements (ACP). Pour des raisons juridiques, nous continuons d'utiliser « Association canadienne des paiements » dans ces règles et dans l'information concernant les règles, règlements administratifs et les normes.

MISE EN OEUVRE ET RÉVISIONS

MISE EN OEUVRE

Le 18 avril 2016

MODIFICATIONS APRÈS AVRIL 2016

1. Modifications pour remplacer la norme 007 par les lignes directrices sur l'utilisation des fichiers TAF de l'ISO, approuvées par le Conseil le 1 décembre 2016, en vigueur le 30 janvier 2017.
2. Modification du code d'opération 308, approuvée par le président, en vigueur le 9 février 2017.
3. Modifications pour ajouter un nouveau code d'opération 453, approuvées par le Conseil le 22 février 2018, en vigueur le 23 avril 2018.
4. Modifications pour ajouter un nouveau code d'opération 325, approuvées par le Conseil le 15 septembre 2022, en vigueur le 15 octobre 2022.
5. Modification administrative pour corriger la fourchette de codes de raison de retour pour les retours enclenchés par le client (débits seulement), approuvée par le président, en vigueur le 14 novembre 2022.
6. Modification administrative visant à modifier la description existante du code d'opération 325), approuvée par le président, en vigueur le 5 avril 2023.
7. Modifications pour ajouter les nouveaux codes d'opération 325, approuvées par le Conseil le 2 mars 2023, en vigueur le 3 juillet 2023.

TABLE DES MATIÈRES

PORTÉE	4
UTILISATION DE LA NORME	4
CODES D'OPÉRATION	4
CODES DE RAISON DE RETOUR.....	4
LISTE DES CODES D'OPÉRATION	5
LISTE DES CODES DE RAISON DE RETOUR.....	12

PORTÉE

1. La présente norme définit la liste complète des codes d'opération et des codes de raison de retour aux fins des opérations de Transfert automatisé de fonds (TAF) et de paiement TAF ISO.

UTILISATION DE LA NORME

2. La présente norme doit se lire dans le contexte de la section F du Manuel des règles du SACR, de la Norme 005 et les lignes directrices sur l'utilisation des fichiers TAF de l'ISO. De nouveaux codes d'opération et codes de raison de retour peuvent être ajoutés à la norme conformément aux procédures exposées dans les Règles F.

CODES D'OPÉRATION

3. Les codes d'opération sont définis comme des codes à trois chiffres qu'utilise l'émetteur de paiement pour désigner un paiement. Leur utilisation permet d'établir les types de paiements pour les clients.
4. Il y a neuf catégories de codes d'opération, soit :
 - i. 150-199 – Effets de compensation (codes d'opération papier – Voir la Norme 006)
 - ii. 200-229 – Opérations préautorisées
 - iii. 300-329 – Opérations du gouvernement fédéral
 - iv. 330-599 – Opérations préautorisées (suite)
 - v. 600-620 – Opérations d'un gouvernement provincial ou local
 - vi. 621-649 – Non attribué
 - vii. 651-699 – Non attribué
 - viii. 700-749 – Débits préautorisés commerciaux
 - ix. 750-899 – Utilisation interne pour l'adhérent

CODES DE RAISON DE RETOUR

5. Les codes de raison de retour sont les codes définis à trois chiffres de la série 900. Ces codes servent à indiquer la raison du retour d'un paiement. Le code 900 est utilisé pour les paiements retournés pour les rejets à la validation seulement.

NORME 007 – NORMES POUR L'UTILISATION DES CODES D'OPÉRATION ET DES CODES DE RAISON DE RETOUR DANS LES FICHIERS TAF

6. Il y a quatre catégories de codes de raison de retour :

- i. 900-914 – Opération refusée par l'IF
- ii. 915-921 – Retour enclenché par le client (débits seulement)
- iii. 922 – Retour de crédit (enclenché par le client)
- iv. 990 – Défaillance

LISTE DES CODES D'OPÉRATION

Catégorie	Fourchette	Type d'opér.	Complète	Abréviations Français/anglais
Utilisation future	000-149		Non attribué	
Effets de compensation	150-199		Réservé pour les débits RMC	
Opérations préautorisées	200-229	200	Dépôt de liste de paye préautorisées	PAY/PAY
		201	Liste de paye spéciale	
		202	Paye de vacances	
		203	Paye d'heures supplémentaires	
		204	Paye anticipée	
		205	Paye de commission	
		206	Paye de prime	
		207	Paye de rajustement	
	230-239	230 231 232 233	Pension Pension fédérale Pension provinciale Pension privée	PEN/PEN
	240-249	240	Rente	REN/ANN
	250-259	250 251 252	Dividende Dividende, act. ordinaires Dividende, act. privilégiées	DIV/DVD

NORME 007 – NORMES POUR L'UTILISATION DES CODES D'OPÉRATION ET DES CODES DE RAISON DE RETOUR DANS LES FICHIERS TAF

Catégorie	Fourchette	Type d'opér.	Complète	Abréviations Français/anglais
	260-279	260 261 265 266 271 272 273 274	Placement Fonds mutuels Régime au profit du conjoint Contribution REEE Contribution RER Fonds du revenu de retraite Compte d'épargne libre d'impôt Contribution REEI	PLA/INV FMU/MTF RDC/SRP REE/REP RER/RSP FRR/RIF CLI/TFS REI/RDP
	280-299	280 281	Intérêt Paiement de loterie	INT/INT PDL/LPP
Réservé au gouvernement fédéral (numéros d'institution 117 et 177)	300-329	300 301 302 303 308 309 310 311 312 313 315 316 317 318 319* 320 321 322 323 324 325 326 327	Paiement fédéral Stabilisation agri Agri-investissement DRHC – Formation Allocation canadienne pour enfants TPS RPC Sécurité de la vieillesse Alloc. aux anciens combattants ACC Pension de la FP Pension de retraite des FA Remboursement d'impôt AE DPA ADRC Prêt aux étudiants Intérêt OEC Affaires extérieures Régime d'épargne Subventions d'accès Incitatif pour climat fédéral Prestation dentaire canadienne Allocation canadienne travail	FED/FED AGR/AGR AGI/AGI DRH/HRD ACE/CCB TPS/GST RPC/CP SV/OAS AAC/WVA ACC/VAC PFP/PSS PFC/CFS RIF/RIT AE/EI DIM/TXD ETU/GSL OEC/CSB EXT/EXT PEC/CSP SCA/CAG IAC/CAI PDC/CDB ACT/CWB

NORME 007 – NORMES POUR L'UTILISATION DES CODES D'OPÉRATION ET DES CODES DE RAISON DE RETOUR DANS LES FICHIERS TAF

Catégorie	Fourchette	Type d'opér.	Complète	Abréviations Français/anglais
Opérations préautorisées (suite)	330-349	330	Assurance	ASS/INS SDR/HDC
		331	Assurance-vie	
		332	Assurance-automobile	
		333	Assurance-biens	
		334	Assurance-accidents et risques divers	
		335 336	Assurance hypothécaire Santé/Dentaire réclm. assur.	
	350-369	350 351 352 353 354 355 356	Prêts Prêts personnels Prêts de plan de vendeur Prêts pour amélioration des fermes Prêts pour amélioration des résidences Prêts à terme Prêts d'assurance	PRE/LNS
	370-379	370 371 372 373	Hypothécaire Hypothécaire sur résidence Hypothécaire commercial Hypothécaire sur ferme	HYP/MTG
	380-399	380 381 382 383 384 385 386	Taxes Impôts sur le revenu Taxes de vente Impôts sur les corporations Taxes scolaires Taxes foncières Taxes d'eau	TAX/TAX
	400-419	400 401 402 403 404 405	Loyer/baux Loyer/baux pour résidence Loyer/baux commerciaux Loyer/baux – matériel Loyer/baux – automobile Loyer/baux – appareils	LOY/RLS
	420-429	420	Gestion d'espèces	GES/CMS
	430-449	430 431 432	Paiement de facture Paiement de facture de téléphone	FAC/BPY

NORME 007 – NORMES POUR L'UTILISATION DES CODES D'OPÉRATION ET DES CODES DE RAISON DE RETOUR DANS LES FICHIERS TAF

Catégorie	Fourchette	Type d'opér.	Complète	Abréviations Français/anglais	
Opérations préautorisées (suite)		433	Paiement de facture d'essence		
		434	Paiement de facture d'électricité		
		435	Paiement de facture de câble		
		436	Paiement de facture de combustible		
		437	Paiement de facture d'entreprise d'utilité publique		PAI/IAP
		438	Paiement d'accès Internet		
		439	Paiement de facture de consommation d'eau		CE/WBP PAA/APY
		439	Paiement d'automobile		
	450-599	450	Paiement divers	DIV/MSP	
		451	Chèques des clients	CHP/CCQ	
		452	Remboursement de dépenses	RDD/EXP	
		453	Correction d'erreur de paiement de facture		
		460	Comptes débiteurs	CPF/BPC CC/AP	
		470	Frais/cotisations	FRA/FEE	
		480	Don	DON/DON	

NORME 007 – NORMES POUR L'UTILISATION DES CODES D'OPÉRATION ET DES CODES DE RAISON DE RETOUR DANS LES FICHIERS TAF

Catégorie	Fourchette	Type d'opér.	Complète	Abréviations Français/anglais
Réservé pour gouvernement provincial/ administration locale	600-620	600	Paiement de gouv. prov./local	PRO/PRO
		601	Régime des obligations familiales	ROF/FSP
		602	Allocation-logement	LOG/HSG
		603	Prestations sécurité du revenu	
			Prestations familiales	PSR/ISB
		604	Prov./terr.	PFA/PFB
		605	CSST	FPT/FPT
		606	Allocation d'aide à l'emploi	CST/WCB
		607	Régime d'assurance-automobile	AAE/EAA
			Frais d'assurance santé	RAA/AIP
		609	Infractions et amendes	FAM/PHC
		610	Prestations d'invalidité	IA/OF
		611	Assurance parentale	INV/DIS
		612	Prêts d'études	APP/PPI
		613	Subvention/bourse	PEP/PSL
		614	Crédit d'impôt pour solidarité	SBP/PGB
		615	Soutien aux enfants	CIS/STC
616	Remboursement d'impôt	SAE/CAS		
617		IMP/TRX		
Utilisation future	621-649	650*	Non attribué Débit par transfert de fonds inter. IF	DTF/FTD
Utilisation future	651-699	700	Non attribué DPA d'entreprise	ENT/BUS
Débits préautorisés (DPA)	701-749	701	Commercial – Placements	PLE/CIV
		702	Commercial – Assurance	ASE/CIN
		703	Commercial – Assurance-automobile	AUE/CAI
		704	Commercial – Assurance IARD	ABE/CPI
		705	Commercial – Assurance temporaire	ARE/CCI
		706	Commercial – Assurance hypothécaire	AHE/CMI
		707	Commercial – Prêts	PEE/CLN
		708	Commercial – Prêt hypothécaire	
				HYE/CMG
		709	Commercial – Taxes	TXE/CTX

NORME 007 – NORMES POUR L'UTILISATION DES CODES D'OPÉRATION ET DES CODES DE RAISON DE RETOUR DANS LES FICHIERS TAF

Catégorie	Fourchette	Type d'opér.	Complète	Abréviations Français/anglais
		710	Commercial – Impôts sur le revenu	CIT/IRE
Commercial – Débits préautorisés		711	Commercial – Taxes de vente	TVE/CSL
		712	Commercial – TPS	TPE/CGT
		713	Commercial – Taxes foncières	TFE/CPT
		714	Commercial – Loyer/bail	LBE/CRL
		715	Commercial – Location de matériel	LME/CER
		716	Commercial – Location d'automobile	LAE/CAR
		717	Commercial – Gestion de trésorerie	GEE/CCM
		718	Commercial – Paiement de factures	PFE/CBP
		719	Commercial – Paiement de factures tél.	PTE/CTB
		720	Commercial – Paiement factures essence	ESE/CGB
		721	Commercial – Paiement factures d'électr.	ELE/CHB
		722	Commercial – Paiement factures de câble	PCE/CCB
		723	Commercial – Paiement fact. de combustible	CBE/CFB
		724	Commercial – Paiement fact. serv. publ.	UPE/CUB
		725	Commercial – Paiement factures d'Internet	AIE/CIB
		726	Commercial – Paiement factures d'eau	CEE/CWB
		727	Commercial – Paiement d'auto	PAE/CAB
		728	Commercial – Paiement de dépenses	RDE/CEP
		729	Commercial – Comptes créditeurs	CDE/CAP
		730	Commercial – Droits/cotisations	FRE/CFD
	731	Commercial – Assurances créancier	ARC/CRI	

NORME 007 – NORMES POUR L'UTILISATION DES CODES D'OPÉRATION ET DES CODES DE RAISON DE RETOUR DANS LES FICHIERS TAF

Catégorie	Fourchette	Type d'opér.	Complète	Abréviations Français/anglais
Utilisation par l'adhérent interne	750-899			

* Pour les opérations de débit seulement. Ne pas utiliser pour les opérations de crédit..

LISTE DES CODES DE RAISON DE RETOUR

Catégorie	Fourchette	Type d'opér.	Complète	Abréviations Français/anglais
Effets retournés/non honorés	900-999	900	Raisons de l'effet retourné	
		901	Rejet à la validation	REJ/REV
		902	Sans provisions (débit seulement)	DSP/NSF
		903	Compte introuvable	ITV/CNT
		905	Paiement arrêté/rappelé	ARR/STP
		907	Compte fermé	FER/CLS
		908	Débit non permis	PPC/NCP
		909	Fonds non libérés (débit seulement)	FNL/FNC
		910	Devise n'est pas celle du compte	MDC/WCU
		911	Payeur/bénéficiaire décédé	DEC/DEC
Retours demandés par le client (915-921) Débits seulement		912	Compte bloqué	BLQ/FZN
		914	N° de compte invalide/erroné	INV/INA
		915	Nom du payeur/bénéficiaire	NOM/INP
		916	Accord n'existe pas	ANP/NOG
		917	Pas conforme à l'accord – Personnel	NCA/ACP
		918	Accord révoqué – Personnel	ARP/AGP
		919	Pas de confirmation/préavis – Personnel	PNP/PRP
		920	Non-conforme à l'accord – entreprise	NCE/ACB
		921	Accord révoqué – Entreprise	ARE/AGB
		922	Pas de confirmation/préavis – Entreprise	PNE/PRB
Crédit seulement		922	Retour demandé par le client	REC/CIR
Défaillance		990	Défaillance d'une institution financière	DEF/DEF

Notes

1. Le 11 octobre 2007, le code d'opération 906 a été retiré et il ne doit pas être réutilisé pour une raison autre que « Compte transféré ».

NORME 007 – NORMES POUR L'UTILISATION DES CODES D'OPÉRATION ET DES CODES DE RAISON DE RETOUR DANS LES FICHIERS TAF

2. Entre 200 et 699, le deuxième chiffre (le chiffre des dizaines) du code à trois chiffres définit le type de paiement générique. Le 3^e chiffre (chiffre des unités) permet une ventilation plus fine des types de paiement.
3. La mnémonique sous l'en-tête « abréviation » est une description suggérée d'au moins trois caractères. Les adhérents peuvent l'étendre pourvu qu'ils demeurent dans le type générique.
4. Tous les types d'opérations de la série 700 sont assortis d'un délai de recours de 10 jours ouvrables, sauf les opérations portant le code d'opération 717 (gestion de trésorerie), pour lesquelles la Règle H1 ne prévoit pas de recours.
5. Les codes d'opération 915 et 922 peuvent aussi être utilisés pour le retour d'une correction d'erreur (de crédit ou de débit respectivement) refusée par le payeur ou le bénéficiaire.